



# 1<sup>ère</sup> Edition EcoTrail du Pays de Fayence

organisé par l'Entente du Pays de Fayence *Athlétisme*

**Dimanche 27 Septembre 2020**  
à Montauroux – Pays de Fayence (83)

**Inscription uniquement sur Internet :**

[www.le-sportif.com](http://www.le-sportif.com)



**Courses Trail 19 Km D+800 : 18 €**  
(Personnes nés en 2000 et avant)

**Courses Trail XXS 8 km : 10 €**  
(Personnes nés en 2004 et avant)

**Course Marche Nordique 9,5 km : 8 €**  
(Personnes nés en 2004 et avant)

# Horaires des courses

Horaire	Catégories	Année de naissance	Licencié (L) ou non (NL)	Distance	Dénivelé et Parcours
9h30	Trail XS	2000 et avant	L et NL	19,8 km	D : + 800 Rouge
9h35	Marche Nordique	2004 et avant	L et NL	9,5 km	Orange
10h00	Trail XXS	2004 et avant	L et NL	8,5 km	D : + 280 Bleu

## Accès

Quitter l'autoroute A8 à la sortie n° 39 « Les Adrets – Fayence – Lac de St Cassien ». Longer les rives du lac de St Cassien en suivant la D37 direction "Montauroux - Fayence". A partir du rond-point marquant l'intersection avec la D562 Grasse – Draguignan, suivre le fléchage « ECOTRAIL » pour traverser le village de Montauroux et atteindre le stade du Défens. Dans un souci d'Eco responsable, nous vous proposons 3 aires de Covoiturage à savoir :

- 1) Parking Covoiturage ESCOTA à la sortie de l'autoroute N°39 « Les Adrets »
- 2) Parking de la Maison du Lac autour du Lac de Saint Cassien (D37)
- 3) Parking Covoiturage du Collège Léonard de Vinci à Montauroux (au niveau du rond
- 4) point de la Colle Noire)
- 5) Parking du cinéma après avoir traverser le village de Montauroux

## Règlement

**Toute inscription au Trail du Pays de Fayence 2020 implique l'acceptation du règlement suivant :**

L'Entente du Pays de Fayence *Athlétisme* et sa division TRAIL organise avec le concours de la Commune de Montauroux et de l'intercommunalité du pays de Fayence la première édition de « L'Eco Trail du Pays de Fayence » (Courses pédestres chronométrées, empruntant des sentiers monotraces, des pistes DFCI et des routes ouvertes à la circulation). Cette épreuve aura lieu le 27 Septembre 2020. (Site internet sur : <http://www.ecotrailpaysdefayence.com/>).

### ARTICLE 1 - LES ÉPREUVES

Différentes courses - ouvertes à toutes les catégories d'âge définies par la F.F.A. - se dérouleront dans la forêt entourant le « stade du Défens » à Montauroux. Cette édition comporte deux parcours Trail chronométrés (un Classé XXS et l'autre XS) ainsi qu'un parcours de marche nordique.

Les départs des courses sont tous situés au stade du Défens de Montauroux et seront donnés le :

**Dimanche 27 septembre 2020 à partir de 9h30.**

Les différentes épreuves sont les suivantes :

- Trail XS 19 Km pour environ 800 mètres de dénivelé positif avec un départ à 9h30 : Pourront participer à la course les catégories d'âge définies par la F.F.A. à partir d'Espoirs (né en 2000 ou avant)
- Trail XXS 8 Km pour environ 280 mètres de dénivelé positif avec un départ à 10h00 : Pourront participer à la course les catégories d'âge définies par la F.F.A. à partir de Cadets (né en 2004 ou avant)
- Marche nordique d'environ 9,5 Km avec un départ 9h35 : Pourront participer à la course les catégories d'âge définies par la F.F.A. à partir de Cadets (né en 2004 ou avant)

Les mineurs devront être accompagnés obligatoirement d'un représentant légal.

Le nombre des participants pour l'ensemble de ces trois parcours est limité à 600. (200 par parcours)

## **ARTICLE 2 - ASSURANCE**

Les organisateurs sont couverts par une police d'assurance responsabilité d'organisateur «contrat MDS n°2164 » N° 4121633J auprès de l'assureur MAIF. Les organisateurs déclinent toute responsabilité pour tout accident physiologique (immédiat ou futur) ou en cas de vol. Les licenciés bénéficient des garanties accordées par l'assurance liée à leur licence. Il incombe aux autres participants de s'assurer personnellement. *Individuelle accident* : Il est recommandé aux concurrents de souscrire une assurance Individuelle Accident. *Certificat médical* : Aucun dossard ne sera attribué sans certificat médical datant de moins d'un an. Chaque concurrent devra soit être titulaire d'une licence sportive en cours de validité (FFA, FFTRI, Ufolep, FSGT, FFME, FFCO, Pass Running FFA) ou être en possession d'un **CERTIFICAT MEDICAL** de non contre-indication à la course à pied en compétition datant de moins d'un an. L'organisation gardera ces certificats médicaux pour une durée de 1 an (Prévoir une photocopie !!!!). Conformément à la loi 99-223 du 23/3/99 la participation aux compétitions sportives organisées ou agréées par les fédérations sportives est subordonnée à la présentation d'une licence sportive portant attestation de la délivrance d'un certificat médical mentionnant l'absence de contre-indication à la pratique sportive en compétition, ou, pour les non licenciés auxquels ces compétitions sont ouvertes, à la présentation de ce seul certificat ou de sa copie certifiée conforme, qui doit dater de moins d'un an). L'organisation décline toute responsabilité pour les coureurs sans dossard.

## **ARTICLE 3 - PARTICIPATION**

Les inscriptions sont possibles à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2020 jusqu'au 26 septembre 2020.

Le Montant de l'inscription (Inscription exclusivement en ligne sur le-sportif.com) est fixé à :

Trail 19Km : 18 € (dans la limite des places disponibles)

Trail 8 Km: 8 € (dans la limite des places disponibles)

Marche nordique 9,5Km : 10 € (dans la limite des places disponibles)

Il comprend le dossard, les ravitaillements, le chronométrage avec une puce réutilisable et la sécurité du parcours et des participants.

### **Buvette:**

L'organisation proposera une restauration rapide (sandwich chaud/froid) avec des boissons.

En tant qu'Eco Responsable et par mesure d'hygiène il est demandé à chaque participant d'amener ces propres couverts et assiettes pour pouvoir se restaurer sur des tables individuelles de 4 personnes.

## **ARTICLE 4 - ENGAGEMENT**

Tout engagement est ferme et définitif et ne peut faire l'objet de remboursement pour quelques motifs que ce soit.

## **ARTICLE 5 – RETRAIT DES DOSSARDS**

Les dossards seront à retirer sur présentation d'une pièce d'identité, du certificat médical de non contre-indication à la pratique de la course à pied en compétition ou de la licence sportive (Photocopie) si le document n'a pas pu être téléchargé lors de l'inscription en ligne.

Le retrait des Dossards se feront le dimanche 27 septembre de 07h30 à 09h30 sur le lieu du départ de la course stade du Défens à Montauroux.

**Il est important de noter que la distribution des dossards s'arrêtera 30 minutes avant le départ de chaque course.**

Le dossard devra être porté devant et être entièrement lisible lors de la course. Dans le cas contraire le coureur est susceptible de disqualification.

Information :

Si pour quelques raisons (retard, médicales, familiales, etc ), vous ne prenez pas le départ. Vous serez bien priés d'en avertir l'organisation.

## **ARTICLE 6 – CONTRÔLE**

Plusieurs points de contrôle sont établis par l'organisation afin d'assurer la régularité et la sécurité de l'épreuve ainsi que le respect du règlement. En cas d'irrégularité, le concurrent sera immédiatement arrêté et disqualifié.

## **ARTICLE 7 – RAVITAILLEMENT**

Pour le parcours Trail XXS 8 km un seul ravitaillement (liquide et solide) est prévu, il se situera entre le 4 ème et 5 ème kilomètre.

Pour le parcours Trail XS 19 km deux ravitaillements (solide et liquide) sont prévus le premier (entre le 10 et 11 ème kilomètre) et le second au kilomètre 16.

Pour le parcours de la marche, un seul ravitaillement (liquide et solide) est prévu, il se situera entre le 4 ème et 5 ème kilomètre.

**ATTENTION AUCUN GOBELET NE SERA FOURNI SUR LES RAVITAILLEMENTS !**

Respectez l'environnement en gardant vos détritux (gels usagés, emballages, etc. ...) dans un sac plastique et à jeter dans les poubelles prévues à cet effet et mises à disposition sur les aires de ravitaillements !!!! Merci.

Disqualification immédiate si jet de déchet dans la nature.

Selon les règles sanitaires en vigueur le jour de l'épreuve, l'organisateur se réserve le droit de mettre à disposition des dotations individuelles lors du retrait du dossard.

## **ARTICLE 8 – EQUIPEMENT OBLIGATOIRE**

### **Parcours 19km (en semi suffisance) :**

Gobelet individuel  
Réserve d'eau (Minimum 1L)  
Réserve Alimentaire  
Téléphone portable (allumé et batterie rechargée)  
N° tel PC COURSE:  
Sifflet  
1 couverture de survie

### **Parcours 8km :**

Gobelet individuel  
Réserve d'eau (Minimum 0,5L)  
Téléphone portable (allumé et batterie rechargée)  
N° tel PC COURSE:  
Sifflet  
1 couverture de survie

### **Marche nordique 9,5km :**

Gobelet individuel  
Téléphone portable (allumé et batterie rechargée)  
N° tel PC COURSE:

## **ARTICLE 9 – ASSISTANCE MÉDICALE ET SÉCURITÉ**

Une équipe médicale composée d'un médecin et de secouristes sera présente pendant toute la durée de l'épreuve et ce en plusieurs postes répartis sur le parcours.

Elle est habilitée à mettre hors course un concurrent jugé inapte, mettant en danger sa sécurité ou celle d'autrui. Les concurrents autorisent le service médical à prendre les mesures nécessaires en cas d'accident. En cas d'abandon, le concurrent doit prévenir le poste de contrôle ou de ravitaillement le plus proche et rendre son dossard.

Il sera mis hors-course et autorisé à quitter le parcours par ses propres moyens et sous sa propre responsabilité. Toutefois, l'organisation pourra l'assister et le reconduire sur la zone d'arrivée.

Les traversées de route seront assurées par des signaleurs mis à disposition par l'organisation.

Des signaleurs équipés de radios seront présents afin de sécuriser tous les parcours de cet événement sportif. Sur les parties du parcours empruntant la voie publique, chaque participant devra se conformer au code de la route et sera seul responsable d'un éventuel manquement à ces règles.

L'organisateur se réserve le droit de modifier le parcours ou les horaires de départ suivant les conditions climatiques (Brouillard, neige, vent violent ...) voir si les conditions s'empirent d'arrêter la course et faire replier les coureurs.

## **ARTICLE 10 – DROITS À L'IMAGE**

Tout concurrent renonce expressément à se prévaloir du droit à l'image durant l'épreuve, comme il renonce à tout recours à l'encontre de l'organisation pour l'utilisation faite de son image.

## **ARTICLE 11 – CNIL**

Les informations que vous nous communiquez sont nécessaires pour votre participation à l'Eco Trail du Pays de Fayence (inscription).

Elles font l'objet d'un traitement informatique et sont destinées au secrétariat de l'EPF.

Conformément à l'article 34 de la loi 78-17 du 6 Janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, vous disposez d'un droit d'accès et de rectification des données nominatives vous concernant. Si vous souhaitez exercer ce droit et obtenir communication des informations vous concernant, veuillez-vous adresser à :

*Entente Pays de Fayence Athlétisme  
Communauté de Communes - Mas de Tassy  
1849 RD19 – CS 80106 83440 – TOURRETTES*

## **ARTICLE 12 – EXCLUSION**

Les organisateurs se réservent le droit d'exclure tout coureur manquant à l'esprit des courses «TRAIL» avec :

- Non pointage à un point de contrôle – Triche (Dossard visible voir à annoncer son N° )
- Port du dossard non-conforme.
- Constatation qu'il manque le matériel obligatoire lors d'un contrôle d'un commissaire.
- Non-respect du balisage.
- Non-respect du code de la route sur les parties du parcours empruntant la voie publique,
- Non-respect des consignes données par le poste de contrôle,
- Utilisation d'un moyen de transport pendant l'épreuve,
- Non-assistance à un concurrent en difficulté,
- Assistance personnelle en dehors des zones officielles de ravitaillement,
- Pollution ou dégradation des sites par le concurrent ou un membre de son entourage (exemple : Jeter son gel énergétique)
- Insultes, impolitesse ou menaces proférées à l'encontre de tout membre de l'organisation et de tout bénévole,
- Refus de se faire examiner par un médecin de l'organisation à tout moment de l'épreuve,
- Dopage ou refus de se soumettre au contrôle anti-dopage.

## **ARTICLE 13 – INTERDICTION**

Les bicyclettes (VTT, VTC), engins à roulettes et / ou motorisés sont formellement interdits sur le parcours.

L'utilisation des bâtons de marche sont interdits sur les parcours de Trail. Ils sont autorisés sur la marche nordique.

Nous rappelons que nous sommes sur un site Natura 2000 donc la préservation des lieux et des espèces doivent constituer la priorité de tous.

## **ARTICLE 14 – CHRONOMÉTRAGE**

Le chronométrage sera effectué par des bénévoles à travers un pointage manuel pour la Marche Nordique. Le chronométrage des deux parcours Trail seront effectués selon la réglementation en vigueur de la fédération française d'athlétisme en s'appuyant sur une société de chronométrie. Les résultats seront publiés sous 48 Heures sur le site de la FFA.

L'organisateur remettra à chaque participant une puce réutilisable à accrocher aux chaussures. Après le passage de la ligne d'arrivée, chaque participant devra passer par le stand « récupération des puces » afin de les restituer.

## **ARTICLE 15 – ANNULATION**

L'organisation se réserve le droit d'annuler la manifestation en cas de force majeure (intempéries ...). En cas d'annulation, les inscriptions seront automatiquement transférées pour l'édition suivante.

## **ARTICLE 16 – CLASSEMENTS ET RÉCOMPENSES**

Les 3 premiers au scratch féminin et masculin sur les deux courses chronométrées seront récompensés ainsi que les premiers de chaque catégorie sans cumul possible avec le classement scratch.

Pour la catégorie Master, on récompensera 5 catégories (M1&M2 ; M3&M4 ; M5&M6 ; M7&M8, M9&M10). La remise des prix se fera à partir de 12h00 au village trail.

## **ARTICLE 17 – ACCEPTATION DU RÈGLEMENT**

Tout concurrent reconnaît avoir pris connaissance, compris, être conscient et accepté en totalité le règlement unique de l'EcoTrail du Pays de Fayence ainsi que la charte Eco Coureur dont les lignes déjà évoquées :

- De courir uniquement sur le parcours balisé par l'organisation
- Le risque de blessures éventuelles
- De communiquer sans délai à l'organisation tout problème de santé pouvant empêcher et/ou rendre difficile et/ou dangereuse ma participation à la course, de dégager l'organisation, en pleine possession de mes facultés mentales, de toute responsabilité quant aux dommages et/ou pertes subis par moi-même et/ou mes affaires personnelles avant, pendant et après la compétition même après avoir respecté les indications de l'organisation
- D'autoriser le personnel sanitaire à me fournir les premiers secours en cas de blessure survenue pendant la course, même en état d'inconscience et de non-possession de mes facultés mentales ; de ne pas boire d'alcool ou utiliser des produits dopants avant ou durant l'épreuve. L'organisation pourra exercer une exclusion définitive au cas où je nuirais à son image par l'utilisation de produits dopants, d'un véhicule à moteur ou de non-respect de l'environnement pendant la course.
- Tout contrôle effectué le long du parcours de la compétition par le personnel préposé à cet effet ainsi que toute décision prise par ledit personnel en cas de violation du règlement et des engagements assumés par la signature de la présente déclaration ou bien en cas de suspension ou interruption de l'épreuve pour des raisons de force majeure.
- De décharger l'organisation et les tiers désignés par ces derniers (y compris les administrateurs, les dirigeants, le personnel, les collaborateurs, les experts, les fournisseurs, les agents et les bénévoles) de toute responsabilité concernant dommages, pertes, blessures, même mortelles, à ma personne ou à mes affaires personnelles quelle qu'en soit la cause, y compris la négligence des personnes susmentionnées, sans préjudice des dispositions de la loi.
- Il s'engage sur l'honneur à ne pas anticiper le départ et à parcourir la distance complète avant de franchir la ligne d'arrivée.
- De participer aux courses tout en respectant les conditions susmentionnées ainsi que la totalité du Règlement de l'EcoTrail du Pays de Fayence.

## **ARTICLE 18 – CONTACT**

Pour toute information, envoyez un mail à l'adresse [ecotrail@epfathle.fr](mailto:ecotrail@epfathle.fr) ou téléphonez au **06 71 22 63 24**  
Pour plus de détails sur les parcours, le programme, consultez le site internet ou la page Facebook de la course :

Site Web : <http://www.ecotrailpaysdefayence.com/Facebook>

<https://www.facebook.com/events/496496381014442/>

Internet: [http:// www.contact@epfathle.fr](http://www.contact@epfathle.fr)